

Afin de vous aider à vous constituer votre propre budget loisirs-vacances, votre Comité d'Entreprise vous propose d'acquiescer des Chèques-Vacances **grâce à une épargne de 10 mois, dont vous choisissez le montant total, en optant pour une mensualité bonifiée par le CE d'un montant unique de 80€, montant augmenté cette année encore afin de faire face à l'augmentation de l'inflation.**

Choix possible de mensualités.	Épargne salariale cumulée sur 10 mois
20€	200€
30€	300€
40€	400€

Bonification unique accordée
par le CE **de 80€**

A titre d'exemple, si vous souhaitez opter pour le prélèvement à 20 €/ mois pendant 10 mois, vous obtiendrez, en **2027, 280 €** en ANCV (chèques ANCV de 10€ ou sous forme dématérialisé).

Durée de l'épargne : 10 mois, prélèvements début juillet 2026 à début avril 2027.

Distribution des Chèques-Vacances : Mai 2027.

Mode de paiement : Prélèvement automatique sur compte bancaire. **Pour les nouveaux adhérents veuillez impérativement fournir un RIB.**

Si cette proposition vous intéresse, inscrivez-vous en envoyant un email au CE avec le bulletin d'inscription joint ou via le site du CE .

[Email : ce.oi.wingles@gmail.com](mailto:ce.oi.wingles@gmail.com)

[Site : www.cse-oi-wingles.fr](http://www.cse-oi-wingles.fr)

Mot de passe 62410

ATTENTION : Dimanche 21 JUIN 2025, dernier délai.

BULLETIN D'INSCRIPTION à remplir impérativement

Nom : Prénom : Téléphone :

Email :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Choix de la mensualité : 20 € ou 30 € ou 40 €

Choix du format des ANCV remis en mai 2027 :

Format classique (chèques de 10 €)

Format ANCV Connect (dématérialisé)

Je suis intéressé(e) par la formule « Epargne Chèque-Vacances » et autorise le prélèvement automatique sur compte bancaire de mon épargne. => **merci de bien vérifier la validité des informations bancaires fournies.**

En cas de refus bancaire, les mensualités n'ont acquitté au titre de la mensualité M-1 seront automatiquement représentées le mois qui suit. En cas de problème récurrent, le CE contactera le salarié pour trouver une solution.
=> **Les frais de rejet bancaire (13,50) seront à la charge du salarié.**

Toute mention manquante invalide la demande.

Le CE se réserve le droit de demander les cartes d'identités des enfants en cas de doute.

L'envoi de ce formulaire vaut acceptation.

Date :

Signature :